

Sécurité locale : ce que les commissaires de police veulent changer

Alors que la présentation de la police de sécurité du quotidien est annoncée le 8 février prochain, l'influent syndicat des commissaires de la police nationale pose des conditions au succès de cette vaste réforme. Dans un entretien à la Gazette, son secrétaire national, Jérémie Dumont, estime que le renforcement de l'efficacité policière passe notamment par un transfert de compétences administratives aux polices municipales et par un toilettage du partenariat local.

Les cadres de la police veulent se faire entendre. A quelques jours de la présentation officielle, attendue depuis la fin décembre, de la police de sécurité du quotidien, le Syndicat des commissaires de la police nationale a diffusé le 29 janvier ses propositions transmises au ministère de l'Intérieur dans le cadre de la vaste concertation qui s'est tenue à la fin de l'année 2017. Et, dans un contexte de fort engagement mais aussi d'exaspération policière, lance un avertissement au gouvernement. « Si elle (la PSQ, NDR) devait être une coquille vide ou un projet réduit à une dimension communicationnelle, elle serait d'autant plus mal accueillie : l'exaspération des forces de l'ordre serait à son paroxysme et le lien entre elles et l'appareil d'Etat compromis », prévient le syndicat en préambule.

Cette prise de parole intervient également au moment où le ministre de l'Intérieur annonce le lancement d'une réflexion sur les relations entre police nationale, police municipale et sécurité privée.

Le document syndical, qui met en exergue « la nécessité d'une réelle méthodologie, d'un travail interministériel intégré au niveau local et d'une plus grande autonomie des autorités territoriales de police », préconise également une série de mesures en direction des polices municipales et des collectivités territoriales. Les détails avec le secrétaire national du SCPN, Jérémie Dumont.

Parmi les propositions que vous avancez dans votre contribution à la future police de sécurité du quotidien, vous prônez un renforcement des compétences des polices municipales. Pourquoi ?

Les policiers nationaux sont appelés à recentrer encore davantage leur activité sur les missions régaliennes. Dans ce contexte, en effet, nous estimons nécessaire de transférer certains pans de la police administrative aux policiers municipaux. Nous pensons notamment à la police du bruit et de la salubrité, que les policiers nationaux, investis dans d'autres missions, n'ont plus toujours la capacité de prendre en charge.

Nous sommes convaincus que les relations entre les forces de l'ordre et la population gagneraient beaucoup en qualité si ce type de désagréments – le bas du spectre comme on l'appelle – était pleinement pris en charge, ce qui n'est pas toujours possible aujourd'hui en raison de certaines contraintes opérationnelles.

D'autres missions pourraient être pleinement déléguées, comme les opérations tranquillité vacances, les objets trouvés, les pertes de cartes d'identité, les vacances funéraires ou encore la sécurisation des fêtes communales ou événements de « petit ordre public ».

Mais bon nombre de ces missions sont déjà exercées par les policiers municipaux ?

Certaines polices municipales le font en effet mais pas partout. Ce que nous voulons, c'est une véritable harmonisation au niveau national avec une réflexion globale afin de clarifier les missions de chacun et de les distribuer plus uniformément et intelligemment. La mise en œuvre de la PSQ doit permettre de définir dans les conventions de coordination les missions de l'ensemble des acteurs de la sécurité, c'est-à-dire une doctrine d'emploi policière, y compris pour les polices municipales.

Un transfert de missions supposerait en outre de donner une plus forte habilitation judiciaire aux policiers municipaux. Par exemple pour leur permettre de réprimer plus sévèrement les tapages sur la voie publique et de saisir les instruments de l'infraction.

Votre contribution fait également une priorité de la redynamisation des partenariats locaux qui, selon vous, doit passer par une remise à plat voire la suppression de certaines instances locales de concertation. Lesquelles ?

La réforme de la PSQ doit permettre d'évaluer les politiques locales de sécurité. Or, nous faisons face aujourd'hui à un véritable mille-feuille d'instances consultatives et de concertation qui traitent des questions de sécurité. La liste est longue : CLSPD, ZSP, ESR, GLTD, CODAF... Ces structures ne sont pas réellement évaluées, et leurs bilans sont assez contrastés. Par ailleurs leur nombre nuit à la visibilité de l'action publique et débouche sur un essoufflement des partenaires, surtout des policiers, qui doivent se dédoubler pour y siéger... Cette situation n'est pas tenable pour la police nationale, d'autant que le caractère multifactoriel de la délinquance impose une réponse de toutes les institutions.

Dans ce contexte, nous devons par exemple nous interroger sur les ZSP, dont l'évaluation n'est pas complète et dont les résultats sont inégaux. S'agissant des CLSPD, nous proposons d'en reprendre la forme basique en le resserrant sur des acteurs principaux du monde de la sécurité. Ce conseil local reformaté qui servirait de conseil restreint de la PSQ devra se voir conférer une plus grande force exécutoire et intégrer davantage les acteurs publics.

Au fond, notre réflexion vise à introduire réellement de l'interministérialité par une véritable intégration des services publics dans le partenariat local de sécurité et à faire de la sécurité du quotidien une politique publique, associant les acteurs locaux. Et pas seulement une police.

Par quels moyens entendez-vous accroître les liens entre les forces de l'ordre et la population ?

C'est l'enjeu majeur de la PSQ. Nous préconisons de procéder en trois étapes. La première repose sur la consultation de la population afin de recueillir le sentiment des habitants et des informations. Pour ce faire, il nous faut formaliser cette consultation et nous appuyer sur des structures de type conseils de quartiers qui permettraient au chef de police d'établir une feuille de route de sécurité du quotidien. On doit communiquer sur cette consultation, faire savoir que les citoyens sont invités à s'exprimer.

La deuxième étape est celle de l'implication de la population. Un système de contractualisation avec la police nationale serait sans doute utile pour structurer les relations avec des correspondants, des associations ou encore des sociétés de gardiennage.

Enfin, une troisième étape de restitution à la population consiste à rendre compte de la feuille de route de la PSQ devant les habitants à travers des réunions, les conseils citoyens, l'affichage public et bien sûr les réseaux sociaux dont l'usage par les forces de police locales serait intensifié.

Article édité par le Club prévention Sécurité – La Gazette des Communes.

Commentaires :

Cela fait plusieurs années maintenant que le sujet est d'actualité. Il était d'ailleurs à l'ordre du jour lorsque le Préfet BLANCHOU avait reçu les délégations syndicales !

Effectivement et comme le constate justement le journaliste, parmi les missions que le SCPN souhaiterait voir transférer, certaines sont déjà dans le vaste panel des prérogatives « généreusement » distribuées aux PM.... Pour certaines missions, il est évident que les créneaux horaires ne permettent pas toujours aux PM d'être présents au moment voulu et notamment la nuit ! Et puisqu'il s'agit de transférer « des pans de police administrative » il est peut-être temps d'évoquer ce transfert en ce qui concerne les vacations funéraires en zone étatisée (le Préfet BLANCHOU avait, lors de la réception du SAFPT, trouvé cette demande bien légitime pour une mission de police administrative, le représentant de la PN un peu moins...).